



Actus Agricoles

Un mois après l'incendie, les éleveurs laitiers ont pu être indemnisés de leur lait fin octobre sur l'ensemble de la période sous restriction, grâce aux avances du CNIEL. L'interprofession se fera directement remboursée par Lubrizon. Pour les autres productions, un premier pool d'agriculteurs peut déjà commencer à saisir ses demandes d'indemnisation. Le déploiement complet de l'interface est prévu la semaine du 4 novembre.

L'incendie qui s'est déclenché sur le site de Lubrizon dans la nuit du 25 au 26 septembre 2019 à Rouen (76) a conduit le ministère de l'agriculture à suspendre la commercialisation de l'ensemble des productions agricoles situées dans une large zone couvrant 5 départements et 216 communes. Ces restrictions ont été maintenues jusqu'au 14 octobre pour les produits laitiers, et au 18 octobre pour le reste des productions. Un peu plus de 3000 agriculteurs ont été potentiellement concernés car ayant une parcelle dans la zone de restriction, dont 425 éleveurs laitiers.

Afin de réparer au plus vite les conséquences de cet incendie pour les agriculteurs, et sans préjudices d'éventuels contentieux, Lubrizon a décidé la mise en place d'un dispositif opérationnel en abondant un fonds de solidarité. Une convention a été signée le 25 octobre 2019, en présence du Premier Ministre entre Eric Schnur, PDG Monde de Lubrizon, et Joël Limouzin, Président du fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE).

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/lubrizon-demandez-une-indemnisation/>